

## DÉROULEMENT DU MODULE 2

### Situer géographiquement la Belgique et ses régions - Les trajectoires migratoires

#### Séquence 13

✚ 1 heure

Nous localisons la Belgique dans le Monde et puis en Europe. Nous demandons aux participant-e-s d'indiquer le chemin qu'ils-elles ont parcouru pour arriver dans notre pays. Enfin, nous comparons différentes cartes (Mercator, Peters, Pierce, etc.) ce qui ouvre un débat interculturel sur les représentations de l'espace.

*Voir Fiche « Séquence formative » n°13 : Situer géographiquement la Belgique et ses régions - Les trajectoires migratoires.*



**Quand de nouveaux éléments de l'Espace culturel convergent ont été identifiés, la formatrice ou le formateur complète le schéma « L'Espace culturel convergent en Wallonie et Belgique » apposé sur un mur.**

### La Belgique, une nation mosaïque

#### Séquence 14

✚ 2 - 3 heures

Nous resituons le parcours individuel des participant-e-s dans l'histoire collective des migrations. Nous questionnons et réfléchissons sur les façons dont ils-elles se sentent accueillis en Belgique et en Wallonie en regard de l'accueil qui est réservé aux migrants dans leur communauté et/ou pays de référence.

*Voir Fiche « Séquence formative » n°14 : La Belgique, une nation mosaïque.*

### Présentation générale de l'État - La fonction publique – Les trois pouvoirs

#### Séquence 15

✚ 2 heures

Nous proposons de parler de l'État en évoquant ce qu'il réalise. Nous en profitons pour évoquer ses trois pouvoirs : le pouvoir exécutif, judiciaire et législatif.

*Voir Fiche « Séquence formative » n°15 : Présentation générale de l'État – Les trois pouvoirs - La fonction publique.*

### La Belgique, un État fédéral

#### Séquence 16

✚ 1 heure

Nous apportons une information concise sur l'organisation fédérale de notre État.

*Voir Fiche « Séquence formative » n°16 : La Belgique, un État fédéral.*

***Après avoir examiné le rôle de l'État, sa structuration en trois pouvoirs et son caractère fédéral, nous abordons les mécanismes démocratiques qui le fondent.***

## Le suffrage universel – Le pluralisme politique – Une monarchie constitutionnelle

### Séquence 17

✚ 3 - 4 heures

Nous abordons 4 piliers de notre système démocratique : le suffrage universel, le vote à la proportionnelle, le pluralisme politique qui va de pair avec la liberté d'association et d'expression et la monarchie constitutionnelle. Nous présentons trois textes qui régissent ces piliers : la « Constitution belge », la « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme » et la « Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ».

Enfin, nous proposons deux activités. Selon l'activité choisie, la réflexion s'oriente davantage vers une thématique citoyenne ou interculturelle.

**Si la thématique citoyenne est privilégiée, le formateur ou la formatrice peut inverser l'ordre des trois séquences formatives en traitant la séquence 22 « Participer à la vie politique » avant les séquences 17, 18 et 19.**

*Voir Fiche « Séquence formative » n°17 : Le suffrage universel – Le pluralisme politique – Une monarchie constitutionnelle.*

## Marquer une pause : une activité dynamisante sur la notion de « justice »

### Séquence 18

✚ 1 heure

Nous marquons une pause en proposant une activité dynamisante.

*Voir Fiche « Séquence formative » n°18 : Marquer une pause : une activité dynamisante sur le « Juste » et l' « Injuste ».*

## La séparation des pouvoirs et l'État de Droit

### Séquence 19

✚ 1 heure

Nous poursuivons la réflexion sur les fondements de notre régime démocratique en explicitant les notions de séparation des pouvoirs et d'État de Droit.

*Voir Fiche « Séquence formative » n°19 : État de droit.*

## Neutralité de l'État

### Séquence 20

✚ 3 heures

Nous traitons d'un sujet sensible qu'il est important d'aborder en prenant son temps : la séparation de l'État avec les autorités religieuses et de manière, plus générale avec toutes les croyances.

*Voir Fiche « Séquence formative » n°20 : Neutralité de l'État.*

## Participer à la vie politique

### Séquence 21

✚ 1 heure

Nous présentons les possibilités dont disposent les migrant-e-s pour participer à la vie politique et ce, en fonction de leur statut de séjour.

*Voir Fiche « Séquence formative » n°21 : Participer à la vie politique.*

## Synthétiser les apports de la séquence formative

### Les apports du Module 2

Nous synthétisons les apports de la séquence formative en nous appuyant sur les observations annotées par les participant-e-s dans les trois fiches mises à leur disposition : « L'Arbre des apprentissages », « Sur le chemin de l'intégration » et « L'espace culturel convergent en Wallonie et en Belgique ».

Nous rappelons les façons d'exister qui rassemblent la majorité des citoyens et citoyennes de Wallonie en regardant le schéma « L'espace culturel convergent en Wallonie et en Belgique » affiché de façon permanente dans la salle.

*Pas de séquence formative.*



*Si cela n'a pas été déjà fait, nous distribuons aux participant-e-s, dans la langue de leur choix, une copie du chapitre « Droits fondamentaux » dans « Vivre en Belgique : Guide à l'usage des nouveaux arrivants à Bruxelles et en Wallonie ».*

*La brochure se trouve à « Brochures généralistes » dans la Bibliothèque WEB du DISCRI dans la section « Formation à l'intégration citoyenne ».*